

DECISION DU PRESIDENT N°2023-022

- **OBJET : MODIFICATION DU COUT DU MARCHE DE TRAVAUX PBI-2022-004 RELATIF A LA REHABILITATION DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE VILLERS-BOCAGE**
 - **VALIDATION DES DEVIS DU LOT 2, RESTRUCTURATION - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT - CARRELAGE**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de travaux référencé PBI-2022-004 relatif à la réhabilitation de la maison des services au public, 14310 Villers-Bocage,

Considérant les prestations les modifications désignées ci-dessous :

DECIDE

ARTICLE 1 :

De valider et signer les documents relatifs au devis ci-après :

1.1 Marché de travaux PBI-2022-004 relatif à la réhabilitation de la maison des services au public,
14310 Villers-Bocage

MSAP VILLERS-BOCAGE- MARCHÉ TRAVAUX PBI-2022-004										
N° lot	Lot - ENTREPRISE	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION					
2	Restructuration - Gros œuvre - Ravalement - Carrelage - AVENIR BTP	23.06.243V 2	26/062023	2 243,88 €	Modification des aménagements extérieurs:					
					N°	Désignation	Quantité	Un	P.U. en €	Total H.T. €
					A	<u>PBI - MSAP VILLERS-BOCAGE - Modification des aménagements extérieurs</u>				
					A1	<u>Modification de l'aménagement en façade Est</u>				
					A1.1	Surface Pavés drainants supplémentaires	26,00	M²	142,68	3 709,68
					A1.2	Moins-value pour remplacement de la surface gravillonnée en espace vert	92,00	M²	-3,60	-331,20
					A1.3	Moins-value sur postes "Haies"	-31,00	ML	36,60	-1 134,60
					A1.4	Plus-value pour mise en oeuvre de 2 arbres PYRUS CHANTICLAIR	2,00	U	145,60	291,20
					A1.5	Plus-value pour arbuste en façade Nord	3,00	U	118,60	355,80
						Total Modification de l'aménagement en façade Est				2 243,88
						Total PBI - MSAP VILLERS-BOCAGE - Modification des aména...				2 243,88
						TOTAL H.T.				2 243,88
						TVA à 20,00%				448,78
						TOTAL T.T.C.				2 692,66

TOTAL HT	2 243,88 €
TVA 20%	448,78 €
TOTAL TTC	2 692,66 €

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur général des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 06/07/2023

Le Président
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230706-2023-022-AR
Date de réception préfecture : 07/07/2023